

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 19 février 2019 à 19 heures, dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :

Denis Chalifoux Grant
Chantal MacKenzie
Gauthier Sylvain Marinier
Jean Léo Marc Tassé
Legault

Absences :

Frédéric
Broué

1. Ouverture de la séance

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général et de la greffière; il est 19h00.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance est inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2019-02-47

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent reporter le point 31 à une séance ultérieure;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'accepter l'ordre du jour tel que présenté avec le report du point 31;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

3. Période de questions d'ordre général

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

2019-02-48

4. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil d'agglomération

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement numéro 2008-AG-018 décrétant les règles applicables au fonctionnement de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts*, sous réserve de quelques exceptions le conseil d'agglomération a délégué au conseil ordinaire de la municipalité centrale tous les actes relevant de sa compétence dont celui d'approuver les procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération tenues précédemment a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent l'approuver et qu'en conséquence la greffière est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé

ET RÉSOLU, dans l'exercice des compétences d'agglomération, d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 janvier 2019 et de la séance extraordinaire du 22 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-49

5. Réception finale des travaux - Groupe Laverdure Construction inc. Travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Gaston-Miron

CONSIDÉRANT le contrat adjudgé par la résolution numéro AG2017-09-8 pour des travaux de construction et de réaménagement de la Bibliothèque Gaston-Miron, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-035 ;

CONSIDÉRANT l'émission du certificat de réception définitive des travaux pour la libération de la retenue contractuelle de 10% faisant état d'une dépense au montant de 249 884.74\$ taxes incluses et la recommandation de paiement préparée par la société « Plan-Ing et Construction inc. » en date du 21 janvier 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service des Loisirs et de la Culture;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer la dépense prévue, laquelle a fait l'objet d'un engagement en vertu du bon de commande CC*0678, sujet à l'autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la ville*, le trésorier est autorisé à faire le paiement de sommes à payer en vertu de contrats et d'ententes ayant été dûment approuvés par le conseil ;

Il est proposé

Initiales	
Maire	Greffier

ET RÉSOLU de ratifier la réception finale des travaux et de libérer, suite à celle-ci, la retenue contractuelle 10% du montant des travaux, soit la somme de 249 884.74\$incluant les taxes applicables

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-50

6. Projets financés par le fonds de roulement - "Agglo" – Modification de la résolution numéro 2019-01-04

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2019-01-04 et qu'il y a lieu d'y apporter des modifications ;

Il est proposé

ET RÉSOLU de corriger la résolution numéro 2019-01-04 par les modifications suivantes :

- Ajouter le projet suivant à la résolution: Bandes de hockey, montant 8 000\$ remboursé sur un an ;
- Ajouter à la fin de la résolution le texte suivant:

c) Que les soldes non utilisés de ces projets soient retournés au capital libre du fonds

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADMINISTRATION

2019-02-51

7. Approbation des procès-verbaux

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire précédentes a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent les approuver et qu'en conséquence la greffière est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2019 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-52

8. Nomination d'inspecteur aux fins de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme

CONSIDÉRANT QUE l'article 32 de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* permet aux municipalités d'identifier, pour l'application des

Initiales	
Maire	Greffier

chapitres II et III de la Loi, sauf à l'égard des milieux de travail et des organismes publics, des personnes ou des catégories de personnes pour remplir les fonctions d'inspecteur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un contrat de services d'agents de sécurité à la compagnie Garda World en vertu de la résolution 2016-06-366 pour une période maximale de 5 ans;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil nomme les agents de sécurité au service de la compagnie Garda World affectés à ce contrat de services afin de remplir les fonctions d'inspecteur, d'émettre des constats d'infraction au nom de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et d'exercer les pouvoirs prévus à la Loi concernant la lutte contre le tabagisme pour veiller à l'application des chapitres II et III de ladite Loi, sauf à l'égard des milieux de travail des organismes publics ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-53

9. Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet II

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts souhaite se prévaloir du Volet II du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé

ET RÉSOLU

a) de présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet II du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et confirme des dépenses d'au moins 12 000 \$, et l'engagement à investir au moins 2 000 \$ en fonds ou en coûts de personnel municipal;

Initiales	
Maire	Greffier

b) de présenter une demande d'aide financière additionnelle de 2 000 \$ représentant une partie des actions de ce volet qui seront regroupées avec la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac;

c) d'autoriser monsieur Alain Paquette, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-54

10. Représentation de la Ville- autorisation préalable- 50e anniversaire du jumelage avec Lagny-sur-Marne -

CONSIDÉRANT le 50e anniversaire du jumelage entre la Ville de Lagny-sur-Marne et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT les célébrations organisées par la mairie de Lagny-sur-Marne du 15 au 17 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'auteur-compositeur, musicien et interprète, Robert Charlebois, parrain du Théâtre Le Patriote, offrira une prestation dans le cadre des festivités du jumelage;

CONSIDÉRANT QU'une invitation a été adressée au conseil municipal et au directeur général de la Ville par le maire de Lagny-sur-Marne;

CONSIDÉRANT QUE l'hébergement est offert gracieusement par la ville hôte durant les célébrations;

CONSIDÉRANT QUE la place Lagny a été nommée en l'honneur dudit jumelage;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de maintenir le lien d'amitié qui dure depuis 50 ans;

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

Il est proposé

ET RÉSOLU

a) d'autoriser le maire Denis Chalifoux, le conseiller municipal M. Jean-Léo Legault, et le directeur général, M. Alain Paquette, à représenter la Ville dans le cadre des festivités pour le 50e anniversaire du jumelage organisées par la Ville de Lagny-sur-Marne du 15 au 17 mars 2019;

d) d'allouer une somme maximale de 10 000 \$ pour ces célébrations pour couvrir les réclamations de messieurs Chalifoux, Legault et Paquette pour la période du 15 au 17 mars 2019 en regard des frais relatifs à l'hébergement, aux repas, au transport et aux communications, le tout sur

Initiales	
Maire	Greffier

présentation de pièces justificatives et conformément aux politiques et directives de la Ville ;

c) QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées aux postes budgétaires prévus à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-55

11. Autorisation de destruction de documents

CONSIDÉRANT QUE la greffière a la garde des livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents et papiers appartenant à la municipalité, ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'article 88 de la *Loi sur les cités et villes* à l'effet que le greffier ne peut se dessaisir de la possession d'aucune de ces choses sans la permission du conseil ou l'ordre d'un tribunal;

CONSIDÉRANT QUE les délais de conservation ont été respectés;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'autoriser la destruction des documents ou dossiers, tel qu'indiqués en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-56

12. Représentation de la Ville - autorisation préalable- Concert Action Soutien Autonomie (CASA) des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leur fonction, les membres du conseil sont appelés à siéger sur différents comités, organismes ou autres, à titre de représentant de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

Il est proposé

ET RÉSOLU

a) de mandater M. Grant MacKenzie, conseiller municipal, afin qu'il fasse partie du conseil d'administration de Concert Action Soutien Autonomie (CASA) des Laurentides;

b) d'autoriser ce membre du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, conformément au règlement numéro 2015-M-226.

Initiales	
Maire	Greffier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-57

13. Subventions et commandites à des organismes sans but lucratif

CONSIDÉRANT qu'en outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 à 89 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire apporter un appui financier à divers organismes sans but lucratif oeuvrant notamment dans le domaine de la culture, des loisirs et des activités communautaires;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer ces dépenses, lesquelles ont fait l'objet d'un engagement en vertu des bons de commande DG*413, DG*414, DG*415, DG*416, DG*417, DG*418, DG*419, DG*420, DG*421, DG*422 et DG*423, sujettes à l'autorisation du conseil;

Il est proposé

ET RÉSOLU

a) d'autoriser le versement d'une aide financière ou d'une commandite, selon le cas, aux organismes mentionnés dans la liste ci-jointe pour le montant et l'objet identifiés en regard de leur nom;

b) d'autoriser le trésorier à effectuer ces dépenses selon les bons de commande appropriés.

Organismes	Description	Montant
Association des personnes handicapées intellectuelles des Laurentides (APHIL)	Soutien aux personnes handicapées intellectuelles des Laurentides	900\$
La Colombe	Centre de soutien et d'accompagnement pour les femmes	900 \$
Centre d'action bénévole Laurentides	Centre de soutien à domicile pour les aînés	1 000 \$
L'Ombre-Elle, Maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale	Centre de soutien familial	1 400 \$

Initiales	
Maire	Greffier

Prévoyance envers les aînés des Laurentides inc.	Appui à la mission de l'organisme auprès des aînés vulnérables, isolés et sans filet social	500 \$
Club de plein air Sainte-Agathe-des-Monts	Soutien à la mission et aux activités de l'organisme	750 \$
Centre de la petite enfance l'Antre-Temps	Subvention - Salon du livre petite enfance au coeur des familles	750 \$
Québecgym.com (club de gymnastique)	Aide financière - Renouvellement des équipements	500 \$
Palliacco	Appui à la mission de Palliacco pour soutien, accompagnement et répit auprès des personnes atteintes de cancer, des malades en fin de vie, des malades qui désirent mourir à domicile, des proches aidants et des endeuillés	1 000 \$
La Société Alzheimer des Laurentides	Appui à la mission de l'organisme auprès des personnes touchées par la maladie d'Alzheimer ou autres maladies apparentées ainsi que pour la recherche	500 \$
La Maison de la famille du Nord	Point de service Sainte-Agathe – Pour soutien, renseignement et développement des ressources adaptées aux besoins des familles d'enfants 0 – 5 ans	2 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-58

14. Nomination des commissions permanentes, Comité consultatif d'urbanisme et autres nominations - Modification de la résolution numéro 2017-11-739

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2017-11-739 laquelle a été modifiée par la résolution 2018-04-187 et qu'il y a lieu d'apporter une modification ;

Il est proposé

ET RÉSOLU

Initiales	
Maire	Greffier

a) d'ajouter monsieur Grant MacKenzie, conseiller municipal, en tant que membre du Comité loisirs, culture, famille;

b) d'ajouter madame Chantal Gauthier, conseillère municipale, en tant que membre du Comité urbanisme et développement durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-59

15. Nomination d'un délégué et d'un substitut - La Manufacture

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est partenaire dans le projet d'incubateur d'entreprises « La Manufacture »;

CONSIDÉRANT la démission du maire Denis Chalifoux à titre de préfet de la MRC des Laurentides, qui dans le cadre de cette fonction était membre du C.A. de « La Manufacture »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville se doit de nommer un délégué et un substitut afin de siéger au conseil d'administration de « La Manufacture »;

Il est proposé

ET RÉSOLU

a) de procéder à la nomination du maire Denis Chalifoux pour siéger sur le conseil d'administration de « La Manufacture » à titre de représentant de la Ville et, en cas d'absence de ce dernier, de nommer le directeur général, M. Alain Paquette à titre de substitut

b) d'autoriser M. Chalifoux, ou son substitut, à présenter une réclamation pour le remboursement des frais occasionnés pour ces rencontres, selon le règlement numéro 2015-M-226.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-60

16. Offre d'achat- lot 5 581 039 du cadastre du Québec- autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2018-05-258;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fait effectuer une étude environnementale phase 1;

CONSIDÉRANT QUE selon les conditions prévues à l'Annexe A à la résolution, le propriétaire devait procéder à une étude environnementale phase 2 compte tenu des résultats de l'étude environnementale phase 1 et que celle-ci devait être réalisée au plus tard le 31 décembre 2018;

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT QUE l'étude phase 2 n'a pas été réalisée mais que le Ville souhaite acheter le terrain puisque l'objectif de la Ville est d'installer un capteur de sédiments sur le réseau d'égout pluvial desservant le secteur de la rue Dazé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville pourra procéder à une étude environnementale phase 2 à ses frais et que l'offre deviendra nulle et non avenue si les résultats de l'étude sont insatisfaisants ou non -conformes;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer une promesse d'achat du lot 5 581 039 du cadastre du Québec pour une somme de 177 533\$, sans garantie légale, le tout selon les modalités de la promesse d'achat laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

17. Divulgence d'un intérêt pécuniaire

Conformément aux articles 361 et 362 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ c E-2.2)*, M. Grant Mackenzie déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

2019-02-61

18. Représentation de la Ville- Autorisation préalable

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux, RLRQ c T-11.001*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement numéro 2015-M-226 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville;

Il est proposé

ET RÉSOLU

a) d'entériner la participation du conseiller Grant Mackenzie à l'atelier "Organismes de conservation et municipalités" organisé par Conservation de la nature Canada et tenu le 8 février 2019 à Montréal.

b) de désigner le conseiller Grant MacKenzie pour représenter la Ville et participer à la rencontre de sensibilisation et d'écoute en faveur du

Initiales	
Maire	Greffier

développement social- 2019 qui aura lieu le 28 février 2019 à Mont-Tremblant;

c) de désigner le conseiller Grant MacKenzie pour représenter la Ville et participer au Sommet municipal résilience climat organisé par l'UMQ qui aura lieu le 21 mars 2019 à Gatineau;

d) d'autoriser ce membre du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, conformément au règlement numéro 2015-M-226.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

LE CONSEILLER M. GRANT MACKENZIE REPREND PART AUX DÉLIBÉRATIONS

2019-02-62

19. Nomination du maire suppléant du 11 au 20 mars 2019 inclusivement

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution 2017-11-739 par laquelle le conseiller Jean Léo Legault est nommé maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire Denis Chalifoux et le conseiller Jean Léo Legault seront absents du pays pour la période du 11 au 20 mars 2019;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts nomme monsieur Sylvain Marinier, conseiller, à titre de maire suppléant, pour la période du 11 au 20 mars 2019 inclusivement et désigne monsieur Marinier, conseiller, substitut du maire, en cas d'absence ou empêchement de ce dernier, au conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides pour cette même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

GESTION FINANCIÈRE

2019-02-63

20. Rapport sur les autorisations de dépense et dépôt du certificat du trésorier

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le *Règlement numéro 2007-T-132 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire* et le *Règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville* en vertu des articles 477 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé

Initiales	
Maire	Greffier

ET RÉSOLU d'approuver le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé et de prendre acte du certificat du trésorier numéro CT-2019-01 sur la disponibilité des crédits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-64 21. Comptes payés du mois précédent

Il est proposé

ET RÉSOLU d'approuver les comptes déjà payés du mois de janvier 2019 au montant de 2,692,412.14\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-65 22. Approbation de l'état mensuel des revenus et dépenses

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 105.3 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut requérir le trésorier, en tout temps durant l'année, de rendre un compte détaillé des revenus et dépenses de la municipalité;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'approuver le rapport budgétaire faisant état des revenus et dépenses de la Ville au cours du mois de janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-66 23. Émission de cartes de crédit Affaires

CONSIDÉRANT QUE les directeurs, dans le cadre régulier de leurs opérations, ont besoin, à l'occasion, d'utiliser une carte de crédit.

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil autorise l'émission de cartes de crédit auprès de l'institution financière de la Ville aux personnes suivantes:

Fonction	Nom	Limite permise
Directrice du service juridique et greffière	Stéphanie Allard	2 500 \$
Directeur des ressources humaines	Mathieu Dessureault	2 500 \$

Initiales	
Maire	Greffier

Que le trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour donner effet à la présente

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-67

24. Projets financés par le fonds de roulement - "Ville" Modification de la résolution numéro 2019-01-25

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2019-01-25 et qu'il y a lieu d'apporter des modifications;

Il est proposé

ET RÉSOLU de modifier la résolution numéro 2019-01-25 en y apportant les modifications suivantes:

- Enlever le projet "bandes de hockey" de la résolution;
- Ajouter à la fin de la résolution:

c) que les soldes non utilisés de ces projets soient retournés au capital libre du fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-68

25. Projets financés par des sources diverses - Modification de la résolution numéro 2019-01-05

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2019-01-05 et qu'il y a lieu dy apporter des modifications;

Il est proposé

ET RÉSOLU de modifier la résolution numéro 2019-01-05 en y apportant les modifications suivantes:

- QUE la section des projets financés par le fonds de développement économique soit modifié en corrigeant le texte;

Financés par une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté - Développement économique "Ville ou Agglo" (71-200-10-061 ou 71-250-00-961)

D'y ajouter le projet suivant: Programme de subvention à l'activité physique pour un montant de 30 000\$

- Que la section des projets financés par l'excédent de fonctionnement non affectés "Ville" soit modifiée en y ajoutant le projet suivant:

Initiales	
Maire	Greffier

Établissement d'une structure de gestion des archives pour un
montant de 30 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RESSOURCES HUMAINES

2019-02-69

26. Embauche d'une comptable

CONSIDÉRANT QUE le poste de comptable sera vacant au cours de
l'année 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ce poste en vue du transfert de
connaissances;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus de sélection, il a été permis de
retenir une candidate;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection, composé de
messieurs Alain Paquette, directeur général, Gilles Chamberland, directeur
des Services administratifs et de madame Christine De Sève, contractuelle
en ressources humaines;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'embaucher comme personne salariée permanente, madame
Kim Hébert-Gareau, au poste de comptable, à la date d'entrée en fonction
du préposé à la rémunération, et de lui accorder une période de probation
de quatre (4) mois, le tout selon les dispositions de la convention collective
en vigueur avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-
des-Monts (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-70

27. Fin de probation - Technicien en génie civil

CONSIDÉRANT QUE M. Julien Rosa a complété sa période d'essai au
poste de technicien en génie civil;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint des
services techniques et de la proximité ;

Il est proposé

ET RÉSOLU de confirmer le statut de « personne salariée permanente » de
M. Julien Rosa au poste de technicien en génie civil, en date du 10 février
2019, en conformité avec les dispositions de la convention collective en

Initiales	
Maire	Greffier

vigueur avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-71

28. Poste de coordonnatrice en communication et en développement économique - Confirmation

CONSIDÉRANT QUE la période d'évaluation prévue dans le contrat d'embauche de la coordonnatrice en communication et en développement économique est complétée ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général adjoint responsable des services de l'urbanisme, du développement durable, du développement économique et du greffe, ainsi que du directeur général ;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil confirme madame Sonia Goulet au poste de coordonnatrice en communication et en développement économique, conformément aux dispositions prévues dans son contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-72

29. Poste de directrice du service juridique et greffière - Confirmation

CONSIDÉRANT QUE la période d'évaluation prévue dans le contrat d'embauche de la directrice du service juridique et greffière est complétée ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général adjoint responsable des services de l'urbanisme, du développement durable, du développement économique et du greffe, ainsi que du directeur général ;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil confirme madame Stéphanie Allard au poste de directrice du service juridique et greffière, conformément aux dispositions prévues dans son contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-73

30. Progression salariale des cadres

CONSIDÉRANT la politique portant sur la rémunération du personnel cadre de la Ville;

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT les contrats de travail entre le personnel-cadre et la Ville;

CONSIDÉRANT les balises fixées par le Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2019 dans lequel est prévu cette progression salariale des cadres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité ressources humaines;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'adopter la progression salariale des cadres pour l'année 2019, et ce, rétroactive au 1er janvier 2019 comme le recommande le Comité des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

31. Embauche d'un journalier au service des travaux publics

point reporté à une séance ultérieure

AFFAIRES JURIDIQUES

2019-02-74

32. Autorisation de communication de documents

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est poursuivie dans le dossier numéro 700-17-015654-188 avec plusieurs défendeurs dont Me Sébastien Dorion;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier doit communiquer à son avocat des documents nécessaires à sa défense en lien avec ledit dossier;

Il est proposé

ET RÉSOLU que la directrice du service juridique et greffière et le greffier adjoint soient autorisés à transmettre les documents nécessaires à la défense de Me Dorion à ce dernier ou à son avocat et que cette autorisation ne constitue pas une renonciation au secret professionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

LOISIRS ET CULTURE

2019-02-75

33. Bail de location - Boutique de sport du Centre sportif Damien-Héту

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire qu'un service de boutique de sport et d'affûtage de patins soit offert au Centre sportif Damien-Héту au bénéfice des utilisateurs du centre sportif ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite renouveler le bail existant pour l'exploitation d'une boutique de sport et d'affûtage de patin dans l'édifice du Centre sportif ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la culture ;

Il est proposé

ET RÉSOLU

a) d'autoriser la location à l'Association de hockey mineur de Sainte-Agathe-des-Monts, d'un espace commercial pour l'exploitation d'une boutique de sport dans l'édifice du Centre sportif Damien-Héту, pour une durée de deux ans, à compter du 1er juillet 2018 pour un loyer de 3060,00 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes, modalités et conditions du bail, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

b) d'autoriser le maire ou à défaut le maire suppléant, et la greffière, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-76

34. La cabane au centre-ville – 16 mars 2019 - Fermeture de rue

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts organise une activité d'animation au centre-ville sous le thème de la cabane à sucre ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire donner son appui à cet évènement qui prévoit de l'animation au centre-ville ;

Il est proposé

ET RÉSOLU qu'aux fins de l'évènement « La cabane au centre-ville », qui se tiendra le 16 mars 2019 sur la rue Principale, le conseil autorise:

1. L'utilisation de la portion de la rue Principale comprise entre les rues Hôtel-de-Ville et Sainte-Agathe, entre 8 h et 18 h, selon les modalités et conditions suivantes :

- le montage du site est autorisé le 16 mars 2018 à compter de 8h00 ;

Initiales	
Maire	Greffier

- l'utilisation d'un foyer extérieur durant l'évènement est permise ;
- l'installation de chapiteaux 10 x 10 sur le site de l'évènement est permis ;

2. La fermeture de la rue Principale entre les rues Hôtel-de-Ville et Sainte-Agathe le 16 mars 2019, de 8 h à 18 h ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-77

35. Fondation Tremblant - Demande de subvention

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Tremblant a pour mission d'aider les enfants défavorisés du territoire de la MRC des Laurentides à atteindre une meilleure qualité de vie et à développer leur plein potentiel que ce soit dans les sports, l'éducation, les arts ou les activités culturelles.

CONSIDÉRANT QUE La Fondation Tremblant invite les organismes et municipalités à lui soumettre des projets en lien avec sa mission;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise la directrice des loisirs et de la Culture à soumettre une demande de subvention à la Fondation Tremblant afin d'aménager le parc Godon et le parc Aurèle-Légaré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-02-78

36. Octroi de contrat- Aménagement du parc Aurèle-Légaré - Appel d'offres numéro LC-2019-001

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et l'installation de modules de jeux pour le parc Aurèle-Légaré;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions dont les enveloppes ont été ouvertes le 4 février 2019;

nom du soumissionnaire	prix (taxes incluses)
Tessier Récréo-Parc	79 995.00\$
Techsport	79 760.39\$

CONSIDÉRANT QUE qu'en vertu de l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* un comité de sélection a été formé pour l'analyse des soumissions reçues ;

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer la dépense prévue, laquelle a fait l'objet d'un engagement en vertu du bon de commande LS*1810, sujet à l'autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la ville*, le trésorier est autorisé à faire le paiement de sommes à payer en vertu de contrats et d'ententes ayant été dûment approuvés par le conseil ;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. D'entériner la grille d'évaluation et de pointage utilisée pour l'appel d'offres numéro **LC-2019-001**;
2. D'octroyer à la société " Tessier Récréo-Parc inc.", laquelle a obtenu le meilleur pointage, un contrat pour l'acquisition et l'installation de modules de jeux pour le parc Aurèle-Légaré, pour la somme de 79 995.00\$, incluant les taxes applicables, conformément à sa soumission et à l'appel d'offres numéro LC-2019-001, lesquels forment le contrat avec la présente résolution.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-79

37. Rénovation de la salle le Relais des Sables pour une accessibilité universelle- Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté la résolution numéro 2018-05-271 relative à une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) - Municipalité amie des aînés (MADA) pour la réalisation de rénovations de la salle le Relais des Sables qui permettront un meilleur accès aux personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) - Municipalité amie des aînés (MADA) a été fermé et remplacé par le Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés (PRIMADA);

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé par la Ville a été retenu pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés (PRIMADA);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du Guide du PRIMADA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Il est proposé

ET RÉSOLU

Initiales	
Maire	Greffier

a) d'autoriser la directrice des loisirs et de la culture à déposer une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés (PRIMADA) pour la réalisation de rénovations de la salle le Relais des Sables qui permettront un meilleur accès aux personnes à mobilité réduite;

b) que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

c) que la Ville assumera tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés au projet y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-80

38. Octroi de contrat- Services professionnels d'ingénieur en structure, mécanique et électricité du bâtiment pour la rénovation du Théâtre Le Patriote - Appel d'offres sur invitation LC-2018-006B

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels d'ingénieurs en structure, mécanique et électricité du bâtiment pour la rénovation du Théâtre le Patriote;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois (3) soumissions dont la première enveloppe a été ouverte le 14 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième enveloppe des soumissionnaires ayant obtenus la note de passage a été ouverte à la suite de l'évaluation des soumissions par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint des Services techniques et de la proximité;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer la dépense prévue, laquelle a fait l'objet d'un engagement en vertu du bon de commande CC*997, sujet à l'autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la ville*, le trésorier est autorisé à faire le paiement de sommes à payer en vertu de contrats et d'ententes ayant été dûment approuvés par le conseil ;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. D'entériner la grille d'évaluation et de pointage utilisée pour l'appel d'offres numéro LC-2018-006B:
2. D'octroyer à la société " FNX-INNOV. inc.", laquelle a obtenu le meilleur pointage final, un contrat pour des services professionnels en ingénierie de structure, mécanique et électricité du bâtiment , pour la somme de 93 129.75\$, incluant les taxes applicables,

Initiales	
Maire	Greffier

conformément à sa soumission et à l'appel d'offres numéro LC-2018-006B, lesquels forment le contrat avec la présente résolution.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

TRAVAUX PUBLICS

2019-02-81

39. Demande d'aide financière - Programme de réhabilitation du réseau routier local - Volet redressement des infrastructures locales - Chemins de la Rivière, Renaud et Brunet

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Laurentides a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire présenter une demande d'aide financière au MTMDET pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MTMDET ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux,
- l'offre de service détaillant les coûts (gré à gré),
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur (appel d'offres).

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Initiales	
Maire	Greffier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-82 40. Travaux dans l'emprise des routes – Ministère des Transports – Permis de voirie – Année 2019.

CONSIDÉRANT que la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT que la Ville doit obtenir un permis de voirie du Ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ;

CONSIDÉRANT que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

Il est proposé

ET RÉSOLU

a) d'autoriser le directeur des travaux publics et le directeur du département génie et infrastructures à demander au Ministère des Transports les permis de voirie nécessaires, au cours de l'année 2019, pour intervenir sur les routes entretenues par ledit ministère ;

b) d'autoriser le directeur des travaux publics et le directeur du département génie et infrastructures à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

GÉNIE ET INFRASTRUCTURES

2019-02-83 41. Octroi de contrat - Fourniture de bicarbonate de sodium (NaHC03) pour la production d'eau potable - Appel d'offres GI-2019-002

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de bicarbonate de sodium (NaHCO3) pour la production d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une (1) soumission ouverte le 1er février 2019 pour un montant de 67 074,39 \$, incluant les taxes applicables :

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* permet de négocier, la Ville et le soumissionnaire se sont entendus sur un prix de 60 066.62\$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur Génie et infrastructures ;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer la dépense prévue, laquelle a fait l'objet d'un engagement en vertu du bon de commande TP*7541, sujet à l'autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la ville*, le trésorier est autorisé à faire le paiement de sommes à payer en vertu de contrats et d'ententes ayant été dûment approuvés par le conseil ;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'octroyer à la société « Quadra Chimie Ltée », un contrat pour la fourniture et la livraison de bicarbonate de sodium pour un montant de 60 066,62 \$ incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro GI-2019-002, lesquels forment le contrat avec la présente résolution.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-84

42. Modification de contrat – Services professionnels d'ingénierie – Travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout et de réfection de la surface de roulement, rue Brissette – Appel d'offres GI-2018-003E

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2018-02-84, la Ville a octroyé un contrat à la société « Équipe Laurence Inc. » pour des services professionnels pour des travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout et de réfection de la surface de roulement de la rue Brissette ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur en charge des travaux a dépassé l'échéancier initial de 8 semaines ;

CONSIDÉRANT QUE la société « Équipe Laurence Inc. » demande un montant de 13 281,91 \$, incluant les taxes applicables, pour des honoraires supplémentaires pour des services durant la construction, de la surveillance en résidence et l'élaboration de plans finaux au prorata du dépassement de la durée initiale des travaux ;

Il est proposé

ET RÉSOLU

a) d'approuver la demande de modification au contrat de la compagnie « Équipe Laurence Inc. » pour un montant supplémentaire de 13 281,91 \$,

Initiales	
Maire	Greffier

incluant les taxes applicables ce qui augmente le coût total du contrat à 24 032,07 \$, incluant les taxes ;

b) d'autoriser le paiement à la société « Équipe Laurence Inc. » de la facture numéro 19-12076 du 25 janvier 2019 d'un montant de 13 281,91 \$, incluant les taxes applicables, et de financer ce montant supplémentaire à même le bon de commande TP*7501.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-85

43. Modification de contrat – Travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout et de réfection de la surface de roulement, rues Madeleine, Saint-Aubin et Denise – Appel d'offres GI-2018-004E

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2018-02-85, la Ville a octroyé un contrat à la société « Équipe Laurence Inc. » pour des services professionnels pour des travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout et de réfection de la surface de roulement des rues Madeleine, Saint-Aubin et Denise ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur en charge des travaux a dépassé l'échéancier initial de 6,5 semaines ;

CONSIDÉRANT QUE la société « Équipe Laurence Inc. » demande un montant de 11 175,57 \$, incluant les taxes applicables, pour des honoraires supplémentaires pour des services durant la construction et de la surveillance en résidence au prorata du dépassement de la durée initiale des travaux ;

Il est proposé

ET RÉSOLU

a) d'approuver la demande de modification au contrat de la compagnie Équipe Laurence Inc. » pour un montant supplémentaire de 11 175,57 \$ incluant les taxes applicables ce qui augmente le coût total du contrat à 435,30\$ incluant les taxes ;

b) d'autoriser le paiement à la société « Équipe Laurence Inc. » de la facture numéro 19-12077 du 25 janvier 2019 d'un montant de 11 175,57 \$, incluant les taxes applicables, et de financer ce montant supplémentaire à même le bon de commande TP*7502.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENT

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2019-02-86

44. Émission des privilèges d'accès pour les programmes de la Société d'habitation du Québec

Initiales	
Maire	Greffier

59

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts offre des programmes d'amélioration de l'Habitat (PAH) avec la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT QUE la SHQ demande à la Ville de désigner des intervenants autorisés relativement à l'application des PAH;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général, M. Alain Paquette et le directeur général adjoint, M. Simon Lafrenière, à formuler pour et au nom de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts une demande d'octroi, de modification, de résiliation ou de suspension des privilèges d'accès à l'application PAH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2019-02-87

45. Émission de constats

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires ou occupants ont reçu différents avis les informant de la non-conformité de leur situation par rapport à la réglementation en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE ces propriétaires ou occupants n'ont pas apporté les correctifs nécessaires dans les délais imposés afin de se conformer aux directives émises par le Service de l'urbanisme et environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'autoriser l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction aux propriétaires ou occupants des immeubles apparaissant à l'annexe jointe, afin qu'ils se conforment aux règlements en vigueur.

ANNEXE

Adresse	Description de l'infraction
630 rue du Plateau	travaux effectués sans certificat d'autorisation
13-15 rue Forget	travaux non conformes au permis émis
4663B route 117	ouverture de commerce et affichage sans certificat d'autorisation

Initiales	
Maire	Greffier

4663A route 117 affichage sans certificat d'autorisation

30 rue Larocque durée des permis et certificat
Ouest

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-88

46. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – nomination siège numéro 5

CONSIDÉRANT QUE le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme précise que les membres siégeant sur ce comité doivent être résidents de Sainte-Agathe-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Guérin, membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) au siège numéro 5 , n'a plus sa résidence à Sainte-Agathe-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler la vacance au siège numéro 5 au sein du CCU;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts prenne acte du dépôt de la démission de monsieur Éric Guérin de son siège, dû à sa non résidence à Sainte-Agathe-des-Monts et que le conseil nomme monsieur Hugo Berthelet, membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 5, pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-02-89

47. Travaux d'aménagement de la promenade riveraine et de la Place Lagny - obtention de certificats d'autorisation

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux d'aménagement de la promenade riveraine et de la Place Lagny et que pour procéder aux éventuels travaux, un certificat d'autorisation est requis;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil autorise M. Jean-Sébastien Bernier au nom de la compagnie " BBA inc." à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet d'aménagement de la promenade riveraine et de la Place Lagny;

Initiales	
Maire	Greffier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉGLEMENTATION

48. Dépôt du certificat de la greffière sur le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 2018-AGEM-043

Le conseil prend acte du dépôt du certificat de la greffière établissant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 29 janvier 2019 pour le *Règlement numéro 2018-AGEM-043 décrétant une dépense et un emprunt de 546 000\$ pour l'exécution de travaux d'aménagement de la promenade riveraine et de la Place Lagny* conformément aux articles 555 et 556 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM).

49. Dépôt du certificat de la greffière sur le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 2018-EM-268

Le conseil prend acte du dépôt du certificat de la greffière établissant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 29 janvier 2019 pour le *Règlement numéro 2018-EM-268 décrétant une dépense et un emprunt de 731 000\$ pour l'exécution de travaux de rénovation du quai Alouette, des infrastructures et équipements environnants* conformément aux articles 555 et 556 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM).

50. Dépôt du certificat de la greffière sur le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 2019-AGEM-044

Le conseil prend acte du dépôt du certificat de la greffière établissant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 29 janvier 2019 pour le *Règlement numéro 2019-AGEM-044 décrétant une dépense et un emprunt de 540 000\$ pour l'exécution de divers travaux et l'achat de divers équipements pour des édifices municipaux d'agglomération*, conformément aux articles 555 et 556 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM).

51. Dépôt du projet de règlement numéro 2019-M-269 encadrant l'usage du cannabis et avis de motion

Le conseiller Grant Mackenzie dépose le projet de règlement numéro 2019-M-269 encadrant l'usage du cannabis et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

Initiales	
Maire	Greffier

52. Dépôt du projet de règlement numéro 2019-M-271 instaurant un programme d'aide à l'activité physique et culturelle au centre-ville et avis de motion

Le conseiller Sylvain Marinier dépose le projet de règlement numéro 2019-M-271 instaurant un programme d'aide à l'activité physique et culturelle au centre-ville et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

53. Dépôt du projet de règlement numéro 2019-M-273 octroyant le mandat sur la vérification de l'optimisation des ressources à la Commission municipale du Québec

La conseillère Chantal Gauthier dépose le projet de règlement numéro 2019-M-273 octroyant le mandat sur la vérification de l'optimisation des ressources à la Commission municipale du Québec et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

54. Dépôt du projet de règlement numéro 2019-M-274 instaurant le programme Rénovation Québec- Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et avis de motion

Le conseiller Marc Tassé dépose le projet de règlement numéro 2019-M-274 instaurant le programme Rénovation Québec- Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

55. Rapport des activités du Service de l'urbanisme et environnement

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activité du Service de l'urbanisme et environnement pour le mois de janvier 2019.

56. Mot de la fin et remarques d'intérêt public

57. Période de questions sur l'ordre du jour

2019-02-90

58. Levée de la séance

Il est proposé

Initiales	
Maire	Greffier

ET RÉSOLU de lever la séance. Il est 20h11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Le président de la séance,
Monsieur Denis Chalifoux

La greffière,
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier